

L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ?

Colloque international

CIEP, 12-14 juin 2014

Fiche documentaire

INDE

Cette fiche sur le système éducatif de l'Inde a été réalisée à l'occasion du colloque « L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ? » organisé par la Revue internationale d'éducation de Sèvres. Les informations retenues sont issues principalement de sources institutionnelles ; les références sont données en fin de document.

Quelques données statistiques sont mentionnées dans ce document mais une synthèse concernant 14 pays d'Asie fait le point plus précisément sur les données statistiques par pays. Par ailleurs, les références bibliographiques concernant l'Inde se trouvent dans la sélection réalisée pour le colloque. Ces deux documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/revue-internationale-de-education-sevres/education-en-asie-en-2014-quels-enjeux-mondiaux>

Trois *études de cas* sont consacrées à l'Inde, à l'occasion du colloque, dans l'atelier 2 « savoirs, curricula et pédagogies », l'atelier 3 « enjeux et modalités du financement de l'éducation en Asie » et l'atelier 5 « écoles et sociétés, la confiance en jeu ».

Sylvaine Herold, avec Tazmeen Mamode (mars 2013, mai 2014).

Religion(s) L'hindouisme est la religion dominante (80 %) ; suivi de l'islam (13,4 %), du christianisme (2,4 %) et du sikhisme (1,9 %).

Langues et groupes ethniques L'Inde a deux langues officielles : l'anglais et l'hindi. L'hindi est la langue la plus parlée (langue maternelle de 41 % d'Indiens). Il existe 18 autres langues constitutionnelles parlées dans les différents États : assami, bengali, gujerati, hindi, kannada, cachemiri, konkani, malayalam, manipuri, marathi, nepali, oriya, penjabi, sanskrit, sindhi, tamoul, telugu, ourdou. 72 % des Indiens sont indo-aryens, 25 % dravidiens et 3 % d'origine mongole ou issus d'autres groupes ethniques (2000).

Nature du système scolaire Le système éducatif indien est **déconcentré et décentralisé**. L'Inde est composée de 35 États et territoires fédéraux (*States and Union Territories*). En 1976, un amendement constitutionnel a placé l'éducation dans les compétences partagées (*concurrent list*). Les politiques et les programmes éducatifs sont suggérés au niveau central et mis en œuvre, avec une marge de latitude importante, par les États. La politique éducative de décline à différents niveaux :

- **Au niveau central** : programmes d'action nationaux, maintien du caractère intégrateur national du système éducatif et contribution à l'amélioration des standards de qualité ;
- **Au niveau des États**, chaque État détermine la structure du système éducatif qu'il adopte, en particulier au niveau scolaire, et peut définir ses propres curricula et manuels dans le cadre défini au niveau national ;
- **Au niveau des districts**, les *District Boards of Education* sont chargés de la planification et de la gestion des établissements. Ils mettent en œuvre des plans de districts, notamment pour favoriser le développement des infrastructures, des supports d'enseignement et la formation des enseignants ;
- **Au niveau des écoles**, des comités de gestion de l'école (*school management committees*) se chargent de la gestion et de la supervision des écoles, avec l'appui des communautés.

Ministère(s) en charge de l'éducation Enseignement professionnel

Au niveau central, deux départements du **ministère du développement des ressources humaines** sont en charge du système éducatif : le département de l'éducation supérieure et le département éducation scolaire et littératie.

D'autres instances nationales appuient le gouvernement pour la politique éducative, notamment :

- **Central Advisory Board of Education** (CABE) : conseille le gouvernement central et les États ;
- **Central Board of Secondary Education** : s'occupe de l'affiliation des établissements du secondaire et des examens ;
- Le **Conseil national pour la recherche et la formation pédagogique** (*National Council of Educational Research and Training* - NCERT) est chargé de la recherche, du développement et de la formation des enseignants. Il revoit les curricula tous les cinq ans et travaille en collaboration avec les États.

Enseignement technique : le *All India Council for Technical Education* est chargé de l'administration du secteur et a délégué aux États des pouvoirs dans la gestion des établissements d'enseignement technique. Au niveau des **États**, les départements d'État à l'éducation gèrent l'éducation secondaire.

Objectifs affichés Grands principes Priorités

Selon la **National Policy on Education (1986)**, l'éducation a un rôle d'acculturation et contribue à la cohésion nationale. Elle poursuit les objectifs de socialisme, sécularisme et démocratie inscrits dans la Constitution. L'éducation tout au long de la vie, autre objectif recherché, présuppose d'atteindre la littératie universelle et de proposer des opportunités éducatives aux jeunes, aux femmes au foyer, aux agriculteurs, aux ouvriers et aux professionnels. Dans un pays pluriel comme l'Inde, l'éducation doit promouvoir des valeurs universelles pour l'unité et l'intégration, afin de lutter contre l'obscurantisme, le fanatisme religieux, la superstition, la violence.

Le **11^e plan quinquennal (2007-2012)** reconnaît l'éducation comme un instrument central pour parvenir à une croissance rapide et inclusive.

Amendements constitutionnels de 1993 : décentralisation de la gestion de l'éducation.

Amendement constitutionnel de 2002 : l'État doit fournir une **éducation gratuite et obligatoire** à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans. L'amendement impose également un devoir des parents pour l'éducation de leurs enfants.

Selon la **loi sur l'éducation pour tous** (*Right to Education* – RTE), adoptée en 2009 tous les enfants doivent pouvoir finir le cycle d'école élémentaire dans une école de leur voisinage et, dans la mesure du possible, dans la langue maternelle de l'enfant. 25 % des places des écoles doivent être réservées aux enfants des groupes défavorisés du voisinage.

Depuis 2001, **Mid-Day Meals Scheme** : programme national de support nutritionnel pour les écoles élémentaires (120 millions de repas/jour) ; étendu pour la période 2012-2017 aux écoles privées des zones prioritaires.

En 2009, le **programme Rashtriya Madhyamik Shiksha Abiyan** (RMSA) fixe l'objectif d'atteindre un accès universel au secondaire inférieur (jusqu'à la classe 10, élèves âgés de 15 ans) d'ici 2017 et la rétention universelle d'ici 2020.

Articulation primaire secondaire supérieur

La durée des cycles scolaires varie en fonction des États. Mais depuis la loi sur l'éducation de 1986, une **structure commune** (de type 10 + 2) a été introduite presque partout.

L'éducation primaire est gratuite et obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 13-14 ans. Deux cycles : *primary* et *upper primary*, de 5 et 3 ans chacun dans la plupart des États. En fin de primaire : certificat délivré par l'école.

L'enseignement secondaire est divisé en *secondary* et *higher secondary* (filrière généraliste ou professionnelle), de deux ans chacun dans la plupart des États. Depuis 2009, l'évaluation continue et globale a été introduite pour les classes 9 et 10 de l'enseignement secondaire (14-15 ans). Examens nationaux ou étatiques en fin de secondaire inférieur (classe 10) et en fin de secondaire supérieur (classe 12). Les élèves reçoivent un de ces diplômes, en fonction de l'affiliation de leur école et de l'État : *Indian School Certificate*, *Intermediate Examination Certificate*, *Higher Secondary School Certificate*, *All India Senior School Certificate*.

L'accès à **l'enseignement supérieur** dépend de la réussite aux examens en fin de secondaire. L'enseignement supérieur est dispensé dans des universités, des facultés et des instituts polytechniques.

Public / privé

Dans chaque État, il existe **trois types d'école** qui suivent toutes le cursus d'État :

- les **écoles du gouvernement** (*government schools*) : gérées et financées par le gouvernement, aux frais de scolarité très restreints ;
- les **écoles privées** : frais de scolarité plus élevés, surtout destinées aux classes moyennes urbaines ;
- les **écoles privées subventionnées** par le gouvernement pour en réduire les frais de scolarité et les rendre accessible aux enfants des familles pauvres.

Près de **60 %** des écoles du secondaire sont privées (UNESCO Bangkok, 2013).

Coût aux familles L'école primaire est **gratuite** ainsi que le secondaire inférieur (sauf dans le privé non subventionné); les uniformes, les repas ainsi que les fournitures restent à la charge des parents.

Programmes et curricula Le **Conseil national pour la recherche et la formation pédagogique** (NCERT) est chargé du **Cadre national des curricula** (*National Curriculum Framework*), revu **tous les cinq ans**. Au niveau de chaque État, les **SCERT** proposent des stratégies éducatives, des curricula et des méthodologies d'évaluation, tout en suivant les directives nationales.

Les élèves suivent jusqu'à la fin du secondaire un **curriculum commun** (hormis les différences de langue maternelle). Partout dans le pays les élèves doivent apprendre **trois langues** : l'anglais, l'hindi et leur langue maternelle.

Matière enseignées en primaire : langues, art, mathématiques, art de vivre (art, éducation physique, santé, travail), environnement, éducation physique, sciences sociales, éducation du travail.

Matière enseignées au secondaire : langue 1, langue 2, mathématiques, science et technologie, sciences sociales, éducation au travail, art, éducation physique et à la santé.

Enseignants **Enseignants du primaire** : au minimum 10 à 12 ans d'études et deux ans de formation dans des institutions publiques ou privées subventionnées ou privées non subventionnées.

Enseignants du secondaire : au minimum un diplôme universitaire et une formation d'un an dans un *secondary college of education* affilié à une université, ou une formation de quatre ans dans l'un des instituts d'éducation régionaux (pour ceux n'ayant pas de diplôme universitaire).

Recrutement : en fonction des États, les enseignants peuvent être sélectionnés à l'issue d'un concours, sur la base de leur expérience professionnelle ou de leur qualification académique, ou un mélange des deux.

Promotion : en fonction de l'ancienneté et/ou des qualifications académiques et/ou du mérite.

Les enseignants sont encouragés à prendre des **initiatives** et sont autonomes quant à la façon de gérer leurs classes.

Les **salaires** des enseignants ont été augmentés en 2006, mais il subsiste encore un écart important entre leurs salaires et ceux des professions de niveau similaire dans l'administration ou le secteur privé.

Temps d'enseignement **Primaire** : 720 à 900 heures (avec un minimum de 180 jours) par an ; 4 à 5 heures d'enseignement effectives par jour avec 40 min par matière.

Secondaire : 30 semaines de travail par an et une semaine de 45 cours de 40 minutes chacun.

Réformes en cours ou à venir Le processus de réforme initié en 2010-2011 avec la loi **RTE**, et son amendement 2012, se poursuit. Tous les États ont désormais promulgué leur propre loi RTE.

12^e plan quinquennal 2012-2017 : assurer l'accès universel à l'éducation ; augmenter la participation des élèves et réduire les taux d'abandon à moins de 10 % à l'école primaire ; augmenter les taux d'inscription à 90 % dans le secondaire inférieur et 65 % dans le secondaire supérieur ; réduire la différence entre les genres de 10 % en ce qui concerne la littéracie ; améliorer les résultats des élèves, etc.

Autres Des progrès significatifs ont été accomplis grâce aux programmes stratégiques mis en œuvre par le gouvernement central, mais le système éducatif indien doit encore relever les **défis multiples de l'accès, l'équité et la qualité** (OECD, 2013).

En termes d'**équité**, de fortes disparités existent entre États, zones urbaines et rurales, entre genres et entre communautés. La Banque mondiale (2009) a estimé des écarts de 40 % dans les taux de participation à l'enseignement secondaire entre les élèves du premier et du dernier quintile ; de 20 % entre les élèves des zones urbaines et rurales ; de 10 % entre garçons et filles. Les disparités sont du même ordre dans l'enseignement supérieur. Et ce, malgré la politique de discrimination positive (*affirmative action*) menée dans l'éducation, où des places sont réservées aux groupes historiquement défavorisés (*Scheduled Castes, Scheduled Tribes and Other Backward Classes*).

En termes de **qualité**, les écoles sont souvent pauvrement équipées et ne disposent pas des équipements de base. Plus de 63 % des écoles rurales ne sont pas dotées de sanitaires (Government of India, 2001a).

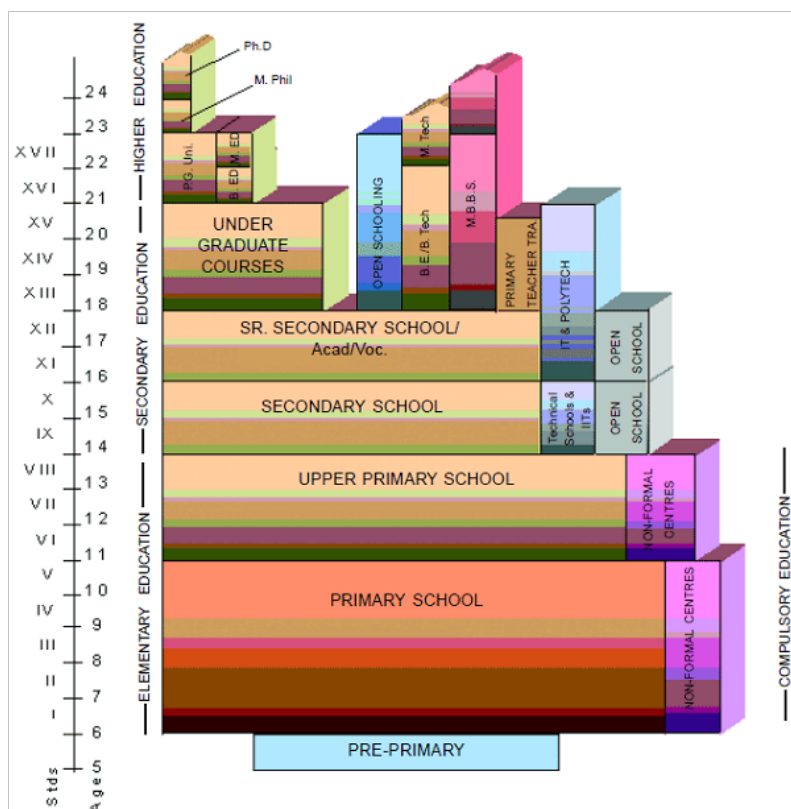
Le nombre insuffisant d'enseignants (particulièrement dans le secondaire) conduit à des ratios enseignant/élèves élevés et les écoles à recruter des professeurs insuffisamment qualifiés (*para-teachers*).

La **prolifération des écoles privées** pourrait constituer un autre facteur aggravant des disparités socio-économiques.

Références bibliographiques

- Central Intelligence Agency, **The World Factbook: India**, CIA/Washington, avril 2014, fiche disponible sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/in.html>
- UNESCO, International Bureau of Education, **World data on education. VII ed. 2010/11 : India**, juin 2011, 27 p., disponibles sur http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/India.pdf
- Données UNICEF : http://www.unicef.org/infobycountry/india_statistics.html
- Government of India, Planning Commission, **Twelfth Five Year Plan**, vol. 3 : Social sectors, 2013, disponible sur http://planning-commission.gov.in/plans/planrel/12thplan/pdf/12fyp_vol3.pdf
- Government of India, Ministry of Human Resource Development, **Annual report 2013-13**, 2013, disponible sur http://mhrd.gov.in/sites/upload_files/mhrd/files/AR_2012-13.pdf
- OECD, Structural Policy Country Notes : India, **Economic Outlook for Southeast Asia, China and India 2014: Beyond the Middle-Income Trap**, 2013, disponible sur : <http://www.oecd.org/site/seao/India.pdf>
- UNESCO Bangkok, **Financing of Secondary Education in the Asia-Pacific Region**, Education Policy Research Series Discussion Document No. 4, 2013, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002255/225507e.pdf>

Organisation du système éducatif



Source : NUEPA-MHRD, 2008